



AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement particulier « Im Acker » à Heffingen

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi d'un projet d'aménagement particulier présenté par le bureau KNEIP ingénieurs-conseils sàrl de Luxembourg en collaboration avec le bureau d'architecture Danielle Gherardi sàrl de Reuland pour le compte de la société RFG Nord SA de Bettendorf, portant sur des fonds sis à Heffingen, Section A de Heffingen, lieu-dit « Im Acker », numéro cadastral 438/4168.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet est déposé pendant 30 jours, soit du 4 août au 2 septembre 2022 inclusivement à la maison communale où le public peut en prendre connaissance. Durant cette même période le dossier est publié sous forme électronique sur le site internet www.heffingen.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Dans ce délai de trente jours, les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier susmentionné doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion

Heffingen, le 3 août 2022
Le collège des bourgmestre et échevins
Jérôme Seiler, bourgmestre
Pit Wilgé et Camille Feltes, échevins